

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 18 décembre 2008 - Convocation du 12 décembre 2008

Compte rendu affiché le 26 décembre 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY-LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS. M. BOUREZG par M. AUROY, M. CHRETIN par M. CHATUT, M. VALETTE par M. BUFFARD, M. CLARET par M. OLLIVIER, Mme MARMONIER par Mlle ROGER, M. GOJON par M. RODRIGUEZ, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, M. MACHURAT par M. MANIKAS, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

**Absents représentés**

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	27
Exprimés	27

**Objet : Contrat Vinci Park : Avenant n° 1**

Par marché public en date du 26 septembre 2005, passé selon une procédure adaptée pour la fourniture et l'exploitation de 14 horodateurs sur son territoire, la Ville de Neuville-sur-Saône a confié à la société VINCI PARK Services ces missions pour une durée de 3 ans.

L'exploitation du stationnement payant sur voirie arrive à échéance le 31 décembre 2008.

La Collectivité a décidé, conformément à la réglementation applicable en la matière, de prolonger par avenant ledit marché pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cette prolongation permettra une bonne exécution de la gestion du stationnement payant sur voirie, sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint et après avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération en date du 26 septembre 2005,
- **APPROUVE l'avenant n°1 relatif à la prolongation jusqu'au 31 décembre 2009 de l'exploitation du stationnement payant par la société VINCI PARK, pour un montant de 19 400.00 € H.T,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 18 décembre 2008  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 22/12/2008
- Publication ou affichage le 22/12/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 22 décembre 2008  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.